

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AIN

L'An deux mille vingt-cinq, le treize mai
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation
07 mai 2025

Nombre de conseillers présents et représentés : 13
Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Mme Catherine MOINE, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON,
M. Jean-Claude CLEMENT, M. Fausto SCHIRRU, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme
Régine CHEVALLET.

Pouvoirs : Mme Isabelle PICHARD donne pouvoir à Mme Régine CHEVALLET, M. Sébastien YVES
donne pouvoir à M. Michaël SIMON, Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD,
M. Eric VEYRUNES donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT.

Excusés : Mme Jennifer BASILIO, M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, M. Eric BORDIER.

Secrétaire de séance : Mme Régine CHEVALLET

N°2025.013 Objet – Délibération portant sur la validation de la subvention 2025 allouée au CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que le montant alloué en 2023 s'élevait à 7 000 € et qu'aucune subvention n'a été versée
en 2024 ;

Considérant que la majoration de 2 000 € vise à compenser l'absence de subvention en 2024.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **ATTRIBUE** une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 9 000 € au CCAS
de Sergy pour l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 001-210104014-20250513-13_25D-DE



Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 13 mai 2025

Le Maire, C. MOINE

